

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/12/2020

Dossier complet le :

22/12/2020

N° d'enregistrement :

2020-5064

1. Intitulé du projet

Sondage (s) de 100 m de profondeur/sol, recherche en eau souterraine

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom PEREZ

Prénom Jean-Yves

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DOMAINE COP CHOUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre Yves PEREZ

RCS / SIRET

8 3 5 1 2 3 9 8 5 0 0 0 1 1

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27a)	Forage d'une profondeur supérieure à 50 m/sol pour le besoin en eau

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mr Pierre Yves PEREZ, gérant de la SARL DOMAINE COP CHOUX veut réaliser un jardin pédagogique pour son domaine à proximité du château. Il souhaite réaliser un forage pour pratiquer des cultures de plein champ et sous abri avec un arrosage économes en eau type gouttes à gouttes et micro-aspiration.

Le forage prévoit d'exploiter la nappe (175AA01), selon le référentiel LISA (SIGES Bretagne), représentée par le « Socle métamorphique dans le bassin versant de la Loire de la Vienne (non inclus) à la mer (bassin versant en aval du contact Socle métamorphique -sédimentaire) » version 2 de 2018.

Le projet se situe à plus 35 m de tout bâtiment agricole et de toutes sources de pollutions.

Le forage fera 100 m de profondeur et sera équipé en tubage plein et crépine sur toute sa longueur. Une cimentation de tête sera réalisée sur 10 m de profondeur à l'extrados du tubage. Des essais de pompage seront réalisés après les travaux. Dans un premier temps, des essais par paliers pour définir le débit critique de l'ouvrage et le calcul des pertes de charges, et dans un second, un essai longue durée sur 24 à 72 h pour tester la productivité de la nappe et valider l'aire d'alimentation de l'exploitation du forage.

4.2 Objectifs du projet

LE DOMAINE COP CHOUX a pour projet de réaliser un forage pour l'approvisionnement en eau de son site pour du maraîchage en plein champ par micro-aspiration et sous abri par gouttes à gouttes.

Il prévoit d'exploiter la nappe schisteuse de socle présente sur la zone à un débit de 4 m³/h pour un prélèvement annuel de l'ordre de 2000 m³/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la foration d'un puits artésien d'environ 100 m de profondeur (profondeur adaptée en cours de foration). Le forage sera équipé de tubages pleins/crépinés pour sécuriser l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau.

Une station de pompage sera mise en place.

Le forage sera réalisé par la société BONNIER FORAGES qui exécutera les travaux de forage en respectant la norme AFNOR NFX10-999.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation ce forage prévoit d'exploiter la nappe (174AA01), selon le référentiel LISA et de prélever 2500 m³/an avec un débit maximum de 4 m³/h.

Le projet se situe dans un environnement agricole, à plus de 35 m de toute habitation.

Le projet de forage est profond de 100 m et est équipé en tubages PVC pleins/crépinés.

Le forage fonctionnera grâce à l'électricité. Il n'y aura pas d'hydrocarbures stockés sur place. Seules des nuisances sonores et des vibrations pourront être constatées en phase travaux.

Dans le cas où il est démontré lors des pompages une relation avec la nappe superficielle pouvant participer au soutien à l'étiage de cours d'eau ou zone humide, l'eau sera stockée en période hivernale dans une retenue collinaire (plus importante), qui fera l'objet d'un second dossier de demande de réalisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur du forage	100 m
débit de prélèvement	4 m3/h
	2500 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bellevue - Cop CHOUX

44850 Mouzeil

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7° 2 6 ' 7 " 15 Lat. 1 ° 1 7 ' 4 7 " 12

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	a 3,15 km au SUD : ZNIEFF DE TYPE 2 Identifiant : 520013069 Nom : VALLEE DE LA LOIRE DE NANTES AU BEC DE VIENNE
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	à 550 m d'une zone humide recensée 1996
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain 29/12/1999 PPRT Arrêté Préfectoral du 23/09/2020 - CC du Pays d'Ancenis
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	au 3,15 km au SUD : SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS Identifiant : FR5200622 Nom : Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes
D'un site classé ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Ce forage prévoit d'exploiter la nappe de fracturation dans les schistes et de prélever 2500 m3/an avec un débit maximum de 4 m3/h. La qualité de l'eau ne sera pas perturbée car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront s'infiltrer via l'ouvrage grâce à une cimentation en profondeur. Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	L'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement local de la nappe trop important. L'aire d'alimentation théorique est inférieure à 100 m de rayon. Absence de relation hydraulique directe entre le réseau de fracturation et les la nappe superficielle. L'effet de drainance sera surveillé pendant les essais de Masse d'eau : FRGG022
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone d'implantation du forage se situe à 3,15 KM de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de données du site ne sera dégradé ou détruit.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Seulement l'aménagement/repli du matériel de forage est concerné par cette rubrique. La foreuse sera amenée sur site et ramenée après forage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le processus de forage engendre forcément du bruit. L'opération de forage durera entre 4h et 8h.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le fait de forer dans le sous-sol engendre effectivement des vibrations dans un périmètre de quelques mètres autour du forage pendant les travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La foreuse est motorisée, des émissions de gaz d'échappement sont à prévoir.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau de l'aquifère recherché peut jaillir hors du forage. Rejet de boues de forages en phase travaux. Boues non polluées épandues au sol.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Boue (eau + roches broyées) seulement la phase travaux. Les eaux sont décantées (bassins faits au sol) pendant les travaux afin de ne rejeter que des eaux filtrées et décantées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les boues de forage sont des boyats de la roche initialement en place. Cette roche n'est pas polluée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'implantation du forage se situe à 3,15 km de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de données du site ne sera dégradé ou détruit.

La qualité de l'eau ne sera pas perturbée car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront pas s'infiltrer via l'ouvrage grâce à une cimentation sur 12 m de profondeur.

Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée.

De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement de la nappe trop important.

Les essais de pompage définiront le débit de pompage et ainsi limité le rayon d'incidence sur la nappe d'eau souterraine. À ce stade, le rayon d'alimentation théorique est inférieure à 100 m.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- margelle bétonnée de 3m2
- couvercle béton cadernassé
- La tête de forage s'élèvera a 0.5 m au-dessus du terrain naturel
- cimentation sur 12 m de profondeur par injection sous pression par le bas

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL), ni aucune espèce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière a proximité du projet.

L'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant :- pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage
- peu d'impact sur les ouvrages les plus proches (autocontrôle pendant les essais de pompage).

Pas nécessité d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à guignen

le, 21/12/2020

Signature


Ingénierie - Géologie - Forage

re ci-dessus

